

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 15

Date de la convocation : 22 septembre 2022

L'an Deux Mil vingt-deux,

Et le trente septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Francis NOUHANT, Maire

Présents : Francis NOUHANT – Fanny VACHON – Thierry FANAUD – Sandrine BOUNAB – Stéphane PITAVY – Julien DELUDET – Maryse MONTASTIER – Loïc MORDAN – Franck PAJOT – André AUROUX – Sabine LEVASSEUR – Martine GACON

Absents excusés ayant donné pouvoir : Catherine BILLAUD à Stéphane PITAVY – Yannick COITE à Franck PAJOT – Paméla ETIENNE à Thierry FANAUD

Secrétaire de séance : Martine GACON

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Choix des entreprises suite à la consultation pour l'ensemble commercial,
- Motion « hausse des coûts des énergies sur les budgets des collectivités locales »,
- Adhésion à UNISYLVA,

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2022

Le compte rendu de la séance du 12 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2 – VOTE DU BUDGET ANNEXE « ENSEMBLE COMMERCIAL »

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022

Investissement

Dépenses 536 759,00 €

Recettes 536 759,00 €

Fonctionnement

Dépenses 7 147,00 €

Recettes 7 147,00 €

3 – DECISIONS MODIFICATIVES

DM 9 – ENSEMBLE COMMERCIAL

Dépenses		Recettes	
Article (chap) - Libellé	Montant	Article (chap) - Libellé	Montant
6288 (011) : Autres	-7 147,00 €		
6573641 (65) – aux budg annexes	7 147,00 €		

DM 10 – LEG SOULANDON

Dépenses		Recettes	
Article (chap) - Libellé	Montant	Article (chap) - Libellé	Montant
2111 (21) : Terrains nus	20 000,00 €	10251 (10) : Dons et legs en capital	135 610,00 €
21328 (041) : Autres bâtiments privés	110 000,00 €		
21828 (041) : Autres matériels de transport	5 000,00 €		
2188 (041) : Autres immobilisations corporelles	610,00 €		
Total Dépenses	135 610,00 €	Total Recettes	135 610,00

Ces Décisions Modificatives sont acceptées à l'unanimité.

4 – MARCHÉ DE TRAVAUX ENSEMBLE COMMERCIAL (LOCAL ET HALLE) : CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire explique qu'une consultation des entreprises a été lancée dans le cadre du Marché à Procédure Adaptée pour la construction d'un local commercial accompagné d'une halle. Ce marché est réparti en 7 lots.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 15 septembre 2022 pour l'ouverture des plis et le 29 septembre 2022 pour le choix des entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE le choix des entreprises proposé par la Commission d'Appel d'offres, présenté ci-dessous :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT
1 – Gros œuvre-VRD	SARL VIEIRA DAVID	166 471,00 €
2 – Charpente bois-couverture-Etanchéité	BELLOSTA CAILLAUD SARL	58 381,69 €
3 – Menuiseries extérieures et intérieures-serrurerie	AURICHE MENUISERIE	15 655,06 €
4 – Plâtrerie-peinture	SOGEB MAZET	35 136,90 €
5 – Carrelage – Faïence	EURL DE MIRANDA PRADILLON	11 441,00 €
6 – Plomberie-Chauffage-Rafrachissement-VMC	A2L	18 403,80 €
7 – Electricité générale	CT ELEC	30 400,02 €
	TOTAL	335 889,47 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés et tous les documents nécessaires à leur exécution.

5 – MOTION « HAUSSE DES COÛTS DES ÉNERGIES SUR LES BUDGETS DES COLLECTIVITÉS LOCALES »

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, une motion relative la hausse des coûts des énergies sur les budgets des collectivités.

Après lecture de cette motion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE** la motion présentée.

6 – ADHESION A UNISYLVA

Monsieur le Maire explique au conseil municipal l'activité de la coopérative UNISYLVA. Elle gère les forêts privées et publiques grâce aux subventions de l'Etat. Elle coupe, débarrasse et vend le bois. Cette coopérative peut être utile pour la commune. Monsieur le Maire propose d'adhérer à la coopérative UNISYLVA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE** d'adhérer à la coopérative UNISYLVA pour un montant de 12€,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'adhésion.

7 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

↳ Eclairage public : La pose de LED sur tous les lampadaires de la commune sera réalisée de la semaine 39 à la semaine 45.

↳ Economies d'énergie : Un échange a lieu sur les actions à mettre en œuvre afin de faire des économies d'énergie.